

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE492

présenté par

M. Hutin, M. Alain David, M. Potier, Mme Laurence Dumont et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Dans ce cadre, la France s'engage à renforcer sa coordination avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) afin de démultiplier son action en matière de coopération culturelle et d'éducation, notamment en direction de la jeunesse africaine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner le rôle important qu'il convient d'accorder à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans le développement d'actions en matière de coopération culturelle à destination de la jeunesse africaine. Organisation à vocation transversale, en contact avec les publics les plus jeunes qui appartiennent eux-mêmes à des États africains multi-ethniques et multiconfessionnels, l'OIF peut jouer un rôle important en matière de coopération interculturelle, de dialogue entre les cultures et de promotion de la paix. Ces actions doivent être envisagées comme une contribution significative et nécessaire à l'efficacité des politiques de coopération au développement au sein des États africains, notamment les plus fragiles.